

rendre à leur égard des décisions obligatoires. Grâce aux groupes binationaux, le système sera équitable et à l'abri des influences politiques. Si nous avions disposé d'un tel mécanisme lorsque l'affaire du bois d'oeuvre a éclaté, celle-ci aurait eu un aboutissement bien différent.

o Le public de la Colombie-Britannique va demander des précisions à propos de l'incidence de l'ALE sur les droits de douane de 35 % frappant les bardeaux et les bardeaux fendus de cèdre.

#### Réponse

L'Accord est de caractère prospectif. Il ne touche pas les mesures déjà en vigueur.

L'Accord prévoit expressément que les exportations de ces produits seront exemptées de droits une fois que les mesures prises par les États-Unis en vertu de la section 201 auront expiré.

Les droits de 35 % imposés l'an dernier n'auraient pas satisfait aux nouvelles règles relatives au niveau antérieur des exportations et qui autorisent une marge de croissance.

Le gouvernement canadien a demandé la constitution d'un Groupe spécial du GATT qui examinerait une plainte selon laquelle le Japon fait preuve de discrimination à l'encontre des importations d'épinette, de pin et de sapin de débit courant du Canada en les assujettissant à des droits de 8 % alors que les mêmes produits en provenance des États-Unis y sont admis en franchise. Le Canada cherche à protéger son accès à un marché en expansion ainsi que les emplois qui en dépendent.